

PROCÈS-VERBAL de la quatre cent trente-troisième réunion du **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le lundi 8 février 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

CONFIRMÉ LE 22 MARS 2021

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
ADI, Kamel Professeur – Départ. d'informatique et d'ingénierie	X		KAMAL, Najat Membre socio-économique	X (jusqu'à 19 h 30)	
ARBOUR, Sylvain Membre socio-économique	X (jusqu'à 19 h 30)		LABERGE, Murielle Rectrice	X	
BOUTONNET, Vincent Professeur - Départ. Sciences de l'éducation	X (à partir de 17 h 05)		LE GAL, Nadine Représentante des collègues	X	
B. De Grosbois, Sylvie Vice-rectrice au développement campus Saint-Jérôme	X		RENAUD LABRIE, Louise Chargée de cours	X (à partir de 16 h 42)	
DELLA FAILLE, Dimitri Professeur – Départ. Sciences sociales	X		VILLENEUVE, Samantha Membre socio-économique	X	
DUFOUR, Muriel Vice-rectrice à l'administration et aux ressources	X		WASSONGUEMA, Charifat Passekede Nongzenga Étudiante	X (à partir de 16 h 50)	
DUGUAY, Patrick Membre socio-économique	X (jusqu'à 19 h 51)		Siège vacant (personne diplômée)		
HASTIR, François-Michel Étudiant au MBA	X		Siège vacant (socio- économique)		
Personnes observatrices	Présent	Absent	Personnes invitées	Présent	Absent
LAROCQUE, André Directeur général – Fondation de l'UQO	X (jusqu'à 19 h 51)		DURIVAGE, André Président du comité d'éthique de la recherche	X	
LEPAGE, Mario Vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim	X				
NADEAU, Myriam Chargée de projet - DFCP		X*			
ROCHFORD, Odette Technicienne - ÉMI	X				
Secrétaire générale désignée par la rectrice	Présent	Absent	Attachée d'administration	Présent	Absent
OUELLET, Sophie Avocate et adjointe à la vice- rectrice à l'administration et aux ressources	X		AUGER, Mireille	X	
Secrétaire général					
ROY, André J.		X*			
*Absence motivée.					

Le président du conseil d'administration, monsieur Patrick Duguay, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 37.

La rectrice informe les membres qu'en vertu de l'article 4 du *Règlement général* de l'UQO, elle a désigné madame Sophie Ouellet, avocate et adjointe de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources, à titre de secrétaire générale des instances.

Elle souligne également la présence de monsieur André Durivage, président du comité d'éthique de la recherche, qui présentera le point 3.

Enfin, elle rappelle que le point 6.10 initialement inscrit au présent projet d'ordre du jour a été retiré préalablement à la séance et sera traité dans le cadre d'une réunion extraordinaire.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Déclaration de conflits d'intérêts
- 3.- Modification de la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains*
- 4.- Procès-verbal :
 - 4.1 Quatre cent trente-deuxième (7 décembre 2020) réunion
 - 4.1.1 Adoption
 - 4.1.2 Affaires en découlant
- 5.- Entérinement des décisions de la :
 - 5.1 Quatre cent quarantième (30 novembre 2020) réunion du comité exécutif
- 6.- Affaires générales et institutionnelles
 - 6.1 Information du président
 - 6.2 Information de la rectrice
 - 6.3 Nomination d'une vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme par intérim (**à huis clos**)
 - 6.4 Responsabilité de l'appel de candidatures pour le poste de doyen ou de doyenne de la recherche et de la création
 - 6.5 Critères de sélection pour le poste de doyen ou de doyenne de la recherche et de la création
 - 6.6 Engagement et affectation d'une adjointe au secrétaire général et conseillère juridique (**à huis clos**)
 - 6.7 Recommandations de la rectrice concernant l'attribution du titre *Bâtisseur* de l'UQO (**à huis clos**)
 - 6.8 Modifications au *Règlement général*
 - 6.9 Désignation de membres au conseil d'administration de l'UQO
- 7.- Affaires administratives et financières
 - 7.1 Modifications au plan des effectifs
 - 7.2 Adoption d'un protocole d'entente avec la Ville de Gatineau relativement au terrain de soccer/football de l'Université du Québec en Outaouais
 - 7.3 Approbation d'un mandat pour l'acquisition des licences Microsoft

8.- Affaires académiques

- 8.1 Projet de réouverture du programme de maîtrise en enseignement secondaire concentration français, langue d'enseignement (1721), concentration mathématiques (1722) et concentration adaptation scolaire (1723)
- 8.2 Projet d'ouverture des admissions à la maîtrise en muséologie et pratiques des arts, concentration muséologie (1833, 1961) et concentration en pratiques des arts (1834, 1962), au trimestre d'hiver
- 8.3 Projet d'ajout d'un nouveau profil au doctorat en psychologie (cheminement professionnel) (3213) et de modification au contingentement des profils
- 8.4 Projet d'ajout d'une note concernant l'admission aux programmes de baccalauréat en relations industrielles et en ressources humaines (régime coopératif) (6566), baccalauréat en administration (régime coopératif) (6567, 656J) et baccalauréat en informatique (régime coopératif) (6568)
- 8.5 Mise à jour des listes de regroupements des programmes par unité
- 8.6 Notation « succès » et « échec » pour l'année 2020-2021
- 8.7 Modification de la date d'abandon sans mention d'échec et sans remboursement pour le trimestre d'hiver 2021

9.- Nominations

- 9.1 Nomination de membres au comité d'éthique de la recherche
- 9.2 Nomination de membres au comité exécutif
- 9.3 Nomination d'une personne chargée de cours à la commission des études

10.- Période d'information et questions

11.- Prochaine réunion (lundi 22 mars 2021)

12.- Clôture de la séance

2. Déclaration de conflit d'intérêts

Étant en conflit d'intérêts pour les points 6.3 (*Nomination d'une vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme par intérim*) et 6.4 (*Responsabilité de l'appel de candidatures pour le poste de doyen ou de doyenne de la recherche et de la création*), madame Sylvie B. de Grosbois quittera la séance pour leur traitement.

3. Modification de la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains

Madame Louise Renaud Labrie se joint à la séance (16 h 42).

Des modifications à certains articles de la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains* (ci-après la Politique) de l'UQO sont proposées.

Ainsi, un projet de modification à la Politique, intégrant ces nouvelles dispositions, a été élaboré par les membres du CER et est soumis à l'approbation de conseil d'administration. Ces modifications, si approuvées, entreraient en vigueur à compter du 9 février 2021.

Les changements proposés tendent à clarifier certains éléments de la Politique. Notamment, afin de correspondre au processus, aux termes et aux noms de documents maintenant utilisés avec la nouvelle plateforme de gestion des dossiers éthiques Nagano. De plus, certains énoncés ont été reformulés afin de s'harmoniser aux termes utilisés dans le *Règlement des études de cycles supérieurs* et dans la nouvelle version de L'EPTC2 (2018).

La rédaction inclusive a également été appliquée.

Le conseil d'administration est donc invité à adopter ces modifications.

Le président du comité détaille le processus de recrutement utilisé pour pourvoir les sièges vacants au CER, notamment ceux des membres socio-économiques.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 433-CA-6657 concernant la modification de la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains*; laquelle est jointe en appendice

4. Procès-verbal

4.1 Quatre cent trente-deuxième (7 décembre 2020) réunion

4.1.1 Approbation

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent trente-deuxième (7 décembre 2020) réunion, et ce, sous réserve d'effectuer la modification suivante, soit :

Point 9.2 (p. CA-11) - 9.2 *Projet de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2020-2021* : L'on précisera qu'une correction a été apportée à la répartition du Département de relations industrielles : la répartition effective au 1^{er} mai 2021 sera de 16 postes, soit 15 postes au campus de Gatineau et 1 poste au campus de Saint-Jérôme.

4.1.2 Affaires en découlant

La rectrice, les vice-rectrices et le vice-recteur informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent trente-deuxième (7 décembre 2020) réunion, les suites régulières ont été données.

5. Entérinement des décisions de la :

5.1 Quatre cent quarantième (30 novembre 2020) réunion du comité exécutif

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la quatre cent quarantième (30 novembre 2020) réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 56.1 b) du *Règlement général* de l'Université.

6. Affaires générales et institutionnelles

6.1 Information du président

Il fait état des nombreuses rencontres tenues avec la rectrice et la ministre de l'Enseignement supérieur, madame Danielle McCann.

Il fait également un retour sur la rencontre en comité plénier du conseil, le 20 janvier dernier, laquelle fut fort positive et a permis des échanges fructueux et en profondeur dans un climat agréable et propice. Il invite les membres à ne pas hésiter à formuler des suggestions pour bonifier le format de ce type de rencontre. Il remercie chaleureusement les administrateurs pour leur participation active. Il souligne également le travail précieux de monsieur Bruno Bonneville, président du comité de gouvernance et d'éthique, qui a fourni des informations essentielles, et de madame Nadine Le Gal, aussi membre du comité de gouvernance et d'éthique, laquelle a effectué un travail important de révision des documents.

6.2 Information de la rectrice

Subvention pour la location d'espace à Saint-Jérôme

Elle rappelle que l'UQO a obtenu une aide financière de 1 125 000 \$ pour la location d'espaces à son campus de Saint-Jérôme. Cet appui du gouvernement est rassurant et essentiel, d'autant plus qu'une hausse des inscriptions est observée à Saint-Jérôme.

RUISSS McGill

Elle fait savoir qu'elle a été invitée à faire partie du Réseau universitaire intégré de santé et services sociaux (RUISSS) McGill, lequel est responsable d'un territoire qui représente 63 % de la superficie du Québec et comprend 7 régions administratives, 1 centre hospitalier universitaire, 2 CIUSSS, 3 CISSS et 3 autres centres de santé. Dans les régions qui font partie de son territoire, le RUISSS McGill soutient la prestation des soins, l'enseignement, la recherche et l'évaluation des technologies en santé. La rectrice de l'UQAT a également été conviée à s'y joindre.

Augmentation du nombre d'activités en présentiel

Suite à l'annonce de la ministre de l'Enseignement supérieur, madame Danielle McCann, concernant son plan d'accroître le nombre d'activités en présentiel sur les campus universitaires du Québec, notamment dans le but de briser l'isolement pour les étudiantes et les étudiants, les cadres de l'UQO, les syndicats et associations étudiantes se sont réunis et ont établies des mesures.

Ainsi, l'UQO mettra progressivement en place, en collaboration avec les ressources enseignantes et les services aux étudiants, un nombre accru d'activités pédagogiques en présentiel, dont :

- des rencontres avec les ressources enseignantes;
- des cours en mode comodal (présentiel et à distance en même temps);
- des symposiums en mode comodal (présentiel et à distance en même temps);
- des ateliers d'appui pédagogique;
- la réservation de salles pour les travaux d'équipe et pour les étudiants qui auraient des problèmes d'accès à Internet (jusqu'à un maximum de 6 personnes par équipe de travail).

L'on évaluera au fur et à mesure s'il est nécessaire d'ajouter des salles. Elle indique qu'elle reçoit davantage de demandes pour du non présentiel que l'inverse.

La rectrice souligne que le présentiel s'effectuera sur une base volontaire et que les horaires des cours ne seront pas modifiés. Les consignes sanitaires et de distanciation physique continueront d'être rigoureusement respectées et des masques chirurgicaux, maintenant obligatoires, sont distribués gratuitement depuis ce matin. Elle explique la procédure de nettoyage et de désinfection des locaux et l'instauration d'équipes d'étudiants et d'étudiantes de surveillance et de sensibilisation aux respects des consignes.

Dans la mesure du possible, le télétravail se poursuit pour les membres du personnel qui peuvent accomplir leurs tâches à distance.

Monsieur Vincent Boutonnet se joint à la séance (17 h 09).

La rectrice complète ses informations en indiquant qu'il est encore trop tôt pour déterminer quel sera le format des cours à l'automne 2021, mais qu'il est fort probable qu'il se déroule à l'image des trimestres d'automne 2020 et d'hiver 2021.

6.3 Nomination d'une vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme par intérim (à huis clos)

Madame Sylvie B. de Grosbois quitte la séance (17 h 05).

Le poste de vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme

deviendra vacant le 13 mars 2021. Madame Sylvie B. de Grosbois, qui occupe actuellement cette fonction, a annoncé qu'elle ne demanderait pas un renouvellement de mandat. Il y aura donc obligation dans les prochaines semaines de débiter le processus inscrit au *Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création, de vice-recteur au développement du campus de Saint-Jérôme, de doyen des études et de doyen de la recherche et de la création.*

Le contexte actuel lié à la pandémie de COVID-19 et les mesures sociosanitaires exceptionnelles, les entrées en poste récentes de la rectrice et de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources, ainsi que les postes vacants de doyen de la recherche et de la création, de doyen de la formation continue, des partenariats et de l'internationalisation et de directeur des Services aux étudiants, créant beaucoup d'incertitude et de précarité pour l'Université, la vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme a offert de reporter son départ à la retraite prévu le 13 mars 2021 et d'assumer les fonctions du poste par intérim jusqu'au 31 août 2021, et ce, dans le souci de permettre à l'UQO de pourvoir ce poste et d'assurer stabilité et solidité à l'équipe de direction dans l'intervalle.

Aussi, il sera improbable suivant le processus *du Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création, de vice-recteur au développement du campus de Saint-Jérôme, de doyen des études et de doyen de la recherche et de la création* qu'une nouvelle personne au poste de vice-rectrice ou vice-recteur au développement du campus de Saint-Jérôme soit nommée d'ici le 13 mars 2021.

Ainsi, le conseil d'administration est invité à nommer madame Sylvie B. de Grosbois à titre de vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme par intérim pour la période allant du 14 mars 2021 au 31 août 2021 inclusivement.

La commission des études a formulé un avis favorable le 21 janvier 2021 (résolution 376-CE-2353).

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence des observateurs réguliers et de la personne convoquée.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

L'on convient de modifier le libellé de la décision sur la résolution afin de préciser que la fin du mandat sera effective à l'arrivée du premier terme de l'un des événements suivants : soit la nomination d'une personne à titre de vice-rectrice ou vice-recteur au développement du campus de Saint-Jérôme ou soit au plus tard le 31 août 2021 inclusivement.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 433-CA-6658 concernant la nomination d'une vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme par intérim; laquelle est jointe en appendice.

6.4 Responsabilité de l'appel de candidatures pour le poste de doyen ou de doyenne de la recherche et de la création

Le poste de doyen ou de doyenne de la recherche et de la création est à combler suite à la réintégration de madame Charmain Levy à son poste de professeure au Département des sciences sociales depuis le 1^{er} janvier 2021. Madame Sylvie B. de Grosbois, vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme assume l'intérim jusqu'à ce que le poste soit pourvu.

En vertu de l'article 4.1.2 du *Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, de vice-recteur adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides, de doyen des études et de doyen*

de la recherche, le conseil d'administration est donc invité à établir la description générale du poste, les responsabilités particulières ainsi que les exigences et compétences recherchées afin que la vice-rectrice puisse lancer le processus et procéder à l'appel de candidatures. Une rencontre extraordinaire de la commission des études a eu lieu le 28 janvier 2021 afin de confier au Vice-rectorat au développement du campus de Saint-Jérôme la responsabilité du processus de consultation pour le poste de doyen ou de doyenne de la recherche et de la création.

La rectrice indique que le comité de sélection sera composé de deux cadres et deux personnes professeures.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 433-CA-6659 concernant la responsabilité de l'appel de candidatures pour le poste de doyen ou de doyenne de la recherche et de la création; laquelle est jointe en appendice.

Madame Sylvie B. de Grosbois réintègre la séance (17 h 33).

6.5 Critères de sélection pour le poste de doyen ou de doyenne de la recherche et de la création

Le poste de doyenne ou de doyen de la recherche et création est vacant depuis le 1^{er} janvier 2021 et l'Université souhaite pourvoir ce poste. La vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme assume temporairement la responsabilité de la recherche, et ce, depuis le début du trimestre d'été. Or, selon le *Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création, de vice-recteur au développement du campus de Saint-Jérôme, de doyen des études et de doyen de la recherche et de la création*, la responsabilité de l'appel de candidatures est confiée au vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création.

Avant l'entrée en fonction au 1^{er} septembre 2020 de monsieur Mario Lepage comme vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim, la responsabilité de la recherche était déjà confiée à madame Sylvie B. de Grosbois, vice-rectrice au développement du campus Saint-Jérôme.

Ainsi, le conseil d'administration est invité à confier la responsabilité de l'appel des candidatures pour pourvoir le poste de doyenne ou de doyen de la recherche à madame de Grosbois, vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme.

La commission des études a donné un avis favorable lors de sa réunion extraordinaire du 28 janvier 2021.

Suite à la présentation, des membres interviennent pour formuler des commentaires et pour obtenir des précisions sur certains aspects du dossier présenté.

Après discussions, les membres conviennent unanimement d'apporter les modifications suivantes à la résolution afin de préciser les exigences et compétences du poste, soit :

- D'ajouter : « posséder un dossier de recherche solide »;
- D'ajouter : «(à titre indicatif, avoir siégé à divers comités d'organismes subventionnaires, avoir agi à titre d'évaluateur ou d'évaluatrice de demandes de subvention, etc.)» après la phrase « posséder un minimum de cinq (5) années d'expérience pertinente en milieu universitaire, ainsi qu'une expérience de travail avec les organismes subventionnaires ».

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 433-CA-6660 concernant les critères de sélection pour le poste de doyen ou de doyenne de la recherche et de la

création; laquelle est jointe en appendice.

6.6 Engagement et affectation d'une adjointe au secrétaire général et conseillère juridique (à huis clos)

Le poste d'adjointe au secrétaire général et conseillère juridique est devenu vacant le 23 novembre 2020, à la suite de la démission de la titulaire du poste.

Un processus de dotation a été mis en place par un affichage externe et sur le site Web de l'Université entre le 18 novembre 2020 et le 4 décembre 2020, et ce, tel que prévu au protocole des cadres. L'affichage a aussi été fait sur les réseaux sociaux.

Le comité de sélection composé de madame Murielle Laberge, rectrice, de madame Muriel Dufour, vice-rectrice à l'administration et aux ressources et de madame Sophie Ouellet, adjointe à la vice-rectrice à l'administration et aux ressources a reçu neuf (9) candidatures, dont quatre (4) ont été retenues pour une entrevue. Une (1) candidate s'est désistée et le comité a reçu trois (3) candidates en entrevue.

Le conseil d'administration est donc invité à entériner la recommandation du comité de sélection quant à l'engagement d'une adjointe au secrétaire général et conseillère juridique au Secrétariat général pour un premier contrat de cadre d'une durée de deux (2) ans débutant le 1^{er} mars 2021.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence des observateurs réguliers et de la personne convoquée.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 433-CA-6661 concernant l'engagement et l'affectation d'une adjointe au secrétaire général et conseillère juridique; laquelle est jointe en appendice.

6.7 Recommandations de la rectrice concernant l'attribution du titre *Bâtisseur* de l'UQO (à huis clos)

Conformément à la *Politique relative aux prix et distinctions* de l'UQO, ci-après la Politique, l'Université a mis en place, au cours de la présente année, le processus d'attribution du prix Bâtisseur de l'UQO, édition 2021.

Les personnes admissibles à recevoir le titre devaient avoir été à l'emploi de l'UQO pendant un minimum de 10 ans et ne plus être à l'emploi de l'UQO au moment de la sélection. Elles devaient également répondre aux deux critères de sélections suivants, soit d'avoir contribué de façon exceptionnelle au développement et au rayonnement de l'Université et d'avoir fait preuve, durant leur carrière, d'un haut degré de probité et d'engagement personnel envers l'Université et sa mission. L'appréciation de la contribution devait tenir compte du contexte prévalant à l'UQO pendant la carrière de la personne.

Le processus de sélection des récipiendaires, sous la responsabilité du secrétaire général, a été réalisé entre les mois d'octobre 2020 et janvier 2021. Suite à un appel de candidatures auprès des membres du collège de désignation, un comité a été formé pour dresser, dans un premier temps, la liste comprenant toutes les candidatures les plus fréquemment proposées pour chaque groupe d'emploi, puis, dans un deuxième temps, déterminer la liste finale des récipiendaires en fonction de l'importance de la contribution de la personne au développement de l'UQO et au caractère durable de cette contribution.

Le comité de sélection a été formé par le secrétaire général, monsieur André J. Roy. Outre la rectrice, madame Murielle Laberge, qui assure le remplacement du

secrétaire général, le comité était composé, du président de l'Association des retraités de l'UQO, monsieur André Régimbald, et de quatre personnes ayant déjà reçu le titre de *Bâtisseur de l'UQO*, soit mesdames Michèle Beaudoin et Lucie Fréchette, et messieurs Pierre Collerette, Gilles Bergeron. À la suggestion du comité de sélection du concours précédent, le comité actuel a été bonifié par l'ajout d'une personne qui a une bonne connaissance des nouveaux retraités, donc une personne toujours à l'emploi de l'UQO et ayant cumulé au moins 25 ans de service, soit madame Odette Rochefort. Madame Mireille Auger, attachée d'administration au Secrétariat général, agissait à titre de secrétaire du comité.

Le conseil d'administration est invité à procéder, sur recommandation du recteur, à l'attribution du titre *Bâtisseur de l'UQO*, édition 2021, aux cinq (5) personnes dont le nom figure sur la liste transmise de façon confidentielle.

La remise des titres aura lieu en juin 2021 dans le cadre de la cérémonie annuelle de reconnaissance des employés.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence des observateurs réguliers et de la personne convoquée.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 433-CA-6662 concernant les recommandations de la rectrice concernant l'attribution du titre *Bâtisseur* de l'UQO; laquelle est jointe en appendice et sous embargo jusqu'au 1^{er} juin 2021.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 433-CA-6663 concernant les recommandations de la rectrice concernant l'attribution du titre *Bâtisseur* de l'UQO; laquelle est jointe en appendice et sous embargo jusqu'au 1^{er} juin 2021.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 433-CA-6664 concernant les recommandations de la rectrice concernant l'attribution du titre *Bâtisseur* de l'UQO; laquelle est jointe en appendice et sous embargo jusqu'au 1^{er} juin 2021.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 433-CA-6665 concernant les recommandations de la rectrice concernant l'attribution du titre *Bâtisseur* de l'UQO; laquelle est jointe en appendice et sous embargo jusqu'au 1^{er} juin 2021

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 433-CA-6666 concernant les recommandations de la rectrice concernant l'attribution du titre *Bâtisseur* de l'UQO; laquelle est jointe en appendice et sous embargo jusqu'au 1^{er} juin 2021.

6.8 Modifications au Règlement général

Le conseil d'administration a adopté la première version du *Règlement général* le 11 octobre 1977, alors appelé le *Règlement de régie interne*.

Depuis, ce document a été soumis à plusieurs révisions, dont la plus récente le 24 octobre 2016 (résolution 394-CA-6017). Cette dernière a constitué une refonte importante du Règlement.

Le présent projet de modifications concerne des adaptations nécessaires relatives aux changements de titres de certains postes et l'intégration de la rédaction inclusive.

Le conseil d'administration est ainsi invité à approuver le projet révisé de

Règlement général.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 433-CA-6667 concernant les modifications au *Règlement général*; laquelle est jointe en appendice.

6.9 Désignation de membres au conseil d'administration de l'UQO

Suite à la démission de deux membres du conseil d'administration, soit l'un à titre de membre socio-économique (Monsieur Michel Merleau) et l'une à titre de diplômée (Madame Chrystine Loriaux), deux postes sont à pourvoir au conseil d'administration.

Des appels de candidatures ont été effectués à l'automne par le secrétaire général ainsi que par la Fondation de l'UQO.

Par la suite, le comité de désignation des membres du conseil, formé le 20 janvier 2021, s'est réuni le 5 février 2021 afin d'analyser les candidatures reçues. Le comité recommande de retenir une candidature pour le siège de personne diplômée et de lancer un nouvel appel de candidatures pour pourvoir le siège de membre socio-économique. L'on verra à solliciter des candidatures issues du domaine de la culture, un profil notamment absent actuellement au sein du conseil.

Le conseil est invité à se prononcer sur la recommandation du comité.

Un membre salue le processus de nomination et la mise en œuvre de ce qui a été discuté par le comité de désignation.

Le président détaille les prochaines étapes, notamment au niveau de la sollicitation de candidatures et l'élaboration de grilles sur les profils de compétence et d'expérience de membres du conseil. La contribution des membres du conseil sera sollicitée.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 433-CA-6668 concernant la désignation d'un membre au conseil d'administration de l'UQO; laquelle est jointe en appendice.

7. Affaires administratives et financières

7.1 Modifications au plan des effectifs

Il est proposé d'apporter les modifications suivantes au plan des effectifs 2020-2021 :

Au 9 février 2021 :

1. Abolition d'un (1) poste de bureau du personnel de soutien d'agent(e) ou d'agent de soutien administratif à la gestion des études au Module de la psychoéducation à Gatineau.
2. Création d'un (1) poste de bureau du personnel de soutien d'agent(e) ou d'agent de soutien administratif à la gestion des études au Module de la psychoéducation (14 h/semaine) et au Décanat des études (21 h/semaine) à Gatineau.

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources se dit très sensible à la charge de travail exigée au Décanat des études ces dernières années, notamment en raison de la création de nouveaux programmes, mais aussi à la révision de programmes. Elle indique que cela sera pris en considération dans le prochain budget afin de déterminer les possibilités de créer un poste de bureau à temps complet.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 433-CA-6669 concernant les

modifications au plan des effectifs; laquelle est jointe en appendice.

7.2 Adoption d'un protocole d'entente avec la Ville de Gatineau relativement au terrain de soccer/football de l'Université du Québec en Outaouais

En janvier 2009, l'Université signait un protocole d'entente d'une durée de dix (10) ans visant à conclure un partenariat avec la Ville de Gatineau pour l'utilisation et l'exploitation de la surface synthétique au campus Alexandre-Taché. En prévision de l'échéance de cette entente en novembre 2019, l'UQO a entrepris au printemps de la même année, des négociations avec la Ville de Gatineau afin de convenir d'un nouveau protocole d'entente.

À cet effet, une résolution a été adoptée par le conseil d'administration le 2 décembre 2019 afin de mandater le vice-recteur à l'administration et aux ressources et le secrétaire général à signer le protocole. Toutefois, pour diverses raisons dont, entre autres, de nouveaux intervenants dans ce dossier, la Ville de Gatineau souhaite apporter certains changements à l'entente initiale avant de la présenter au conseil municipal en février 2021 pour adoption.

Considérant le report de l'adoption du protocole d'entente par la Ville, les changements de signataires au protocole original en raison du départ du vice-recteur à l'administration et aux ressources, et de l'absence du secrétaire général, ainsi que quelques modifications au protocole initial, il a été convenu d'apporter à nouveau ce protocole pour adoption au conseil d'administration.

Les changements apportés portent principalement sur les éléments suivants :

- Changement de signataires pour l'Université
- Changement de la durée du protocole (16 novembre 2019 au 15 novembre 2034 changé pour 1^{er} avril 2020 au 30 novembre 2034
- Date de changement de l'éclairage à l'automne 2020 remplacée par la date du 30 juin 2022
- Article 3.3 à 6

Ainsi, dans le nouveau protocole, il est prévu que la Ville de Gatineau défraiera 100 % des coûts encourus pour le remplacement de la surface synthétique lorsque la durée de vie utile de ladite surface sera atteinte. De plus, la Ville s'engage à défrayer au plus tard le 30 juin 2022 tous les coûts liés au remplacement du système d'éclairage du terrain. L'investissement total minimal est estimé à 800 000 \$. En contrepartie, l'UQO cède la gestion du terrain et cède 85 % des heures de grande affluence à la Ville.

Le protocole prend effet rétroactivement au 1^{er} avril 2020 et se terminera le 30 novembre 2034, soit une période qui correspond approximativement à la durée de vie utile estimée restante de la surface synthétique actuelle plus la durée de vie utile estimée de la nouvelle surface à être installée par la Ville (12 ans).

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 433-CA-6670 concernant l'adoption d'un protocole d'entente avec la Ville de Gatineau relativement au terrain de soccer/football de l'Université du Québec en Outaouais; laquelle est jointe en appendice.

7.3 Approbation d'un mandat pour l'acquisition des licences Microsoft

Le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) est dûment mandaté par le gouvernement du Québec pour accompagner les établissements des trois grands réseaux d'enseignement dans la planification et le déploiement des solutions technologiques et services associés soutenant les technologies de l'information et la pédagogie en concluant des ententes avec les fournisseurs afin d'en diminuer les coûts d'acquisition et d'optimiser leur mise en œuvre.

Le contrat d'achat regroupé (Vitrine technologie-éducation) actuel auquel

participent l'UQO et l'ensemble des universités québécoises depuis le 1^{er} juin 2018 pour les produits Microsoft, vient à échéance le 31 mai 2021.

L'appel d'offres qui vise un contrat d'une durée de trois (3) ans sera publié sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) le 15 février 2021. La tarification finale n'étant pas encore définie par Microsoft, les valeurs finales seront connues uniquement après le choix du distributeur, soit en mars 2021.

Au total, le mandat vise la revente et la distribution de licences pour un montant total estimé à 170 000 \$ (avant taxes), indexé annuellement.

La recommandation est de mandater le Centre d'acquisitions gouvernementales pour procéder à un appel d'offres de revente et de distribution de licences pour les logiciels Microsoft.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 433-CA-6671 concernant l'approbation d'un mandat pour l'acquisition des licences Microsoft; laquelle est jointe en appendice.

8. Affaires académiques

8.1 Projet de réouverture du programme de maîtrise en enseignement secondaire concentration français, langue d'enseignement (1721), concentration mathématiques (1722) et concentration adaptation scolaire (1723)

Ces concentrations ont été offertes de 2014 à 2017, et faute d'inscriptions suffisantes, le département des sciences de l'éducation a pris la décision de suspendre les inscriptions à partir de l'automne 2017. Or, de nouveaux paramètres, à la fois sociaux et politiques, nous incitent fortement à croire que les conditions sont maintenant réunies pour assurer le succès de ce programme. Une réouverture imminente permettrait de donner le coup d'envoi d'un modèle de formation, qui, selon nos prévisions, devrait croître au cours des prochaines années. Ainsi, ces trois concentrations serviront d'assises au développement d'autres formations complémentaires à l'offre grandissante du département des sciences de l'éducation, et participeront à son essor et à sa concurrentialité dans un marché de plus en plus ouvert et diversifié.

Le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE), lors de sa dernière visite d'évaluation, a d'ailleurs incité le Département des sciences de l'éducation de l'UQO à relancer sa maîtrise qualifiante. À cet effet, une lettre approuvant la mise en œuvre du programme a été reçue tout récemment de la part du CAPFE.

Le projet a reçu un avis favorable de la commission des études le 21 janvier 2021.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 433-CA-6672 concernant le projet de réouverture du programme de maîtrise en enseignement secondaire concentration français, langue d'enseignement (1721), concentration mathématiques (1722) et concentration adaptation scolaire (1723); laquelle est jointe en appendice.

8.2 Projet d'ouverture des admissions à la maîtrise en muséologie et pratiques des arts, concentration muséologie (1833, 1961) et concentration en pratiques des arts (1834, 1962), au trimestre d'hiver

Le comité de programmes de deuxième cycle en muséologie et pratiques des arts souhaite ouvrir les admissions au trimestre d'hiver à temps complet et à temps partiel. L'offre de cours actuelle permet l'admission au trimestre d'hiver et aux étudiants de cheminer normalement dans le programme. Par ailleurs, plusieurs étudiants admis à la concentration en muséologie ont à suivre des cours d'appoint de

1^{er} cycle, dont deux qui sont offerts au trimestre d'hiver. Cette proposition ne nécessite aucun ajout à l'offre de cours.

Le projet a reçu un avis favorable de la commission des études le 21 janvier 2021.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 433-CA-6673 concernant le projet d'ouverture des admissions à la maîtrise en muséologie et pratiques des arts, concentration muséologie (1833, 1961) et concentration en pratiques des arts (1834, 1962), au trimestre d'hiver; laquelle est jointe en appendice.

8.3 **Projet d'ajout d'un nouveau profil au doctorat en psychologie (cheminement professionnel) (3213) et de modification au contingentement des profils**

L'ajout du nouveau profil *Psychologie clinique jeunes et famille* entraîne une modification au contingentement. Le contingentement actuel qui est à 15 étudiants passera à 17 étudiants.

Les modifications proposées s'inscrivent dans le cadre de l'évaluation périodique du programme et donnent suite aux recommandations émises dans le rapport d'évaluation approuvé par la commission des études du 12 mars 2020.

La commission des études a donné un avis favorable au projet de modification du programme lors de sa rencontre du 21 janvier 2021.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 433-CA-6674 concernant le projet d'ajout d'un nouveau profil au doctorat en psychologie (cheminement professionnel) (3213) et de modification au contingentement des profils; laquelle est jointe en appendice.

8.4 **Projet d'ajout d'une note concernant l'admission aux programmes de baccalauréat en relations industrielles et en ressources humaines (régime coopératif) (6566), baccalauréat en administration (régime coopératif) (6567, 656J) et baccalauréat en informatique (régime coopératif) (6568)**

En prévision de l'ouverture des nouveaux programmes de baccalauréat avec régime coopératif au trimestre d'automne 2021, l'on souhaite ajouter une note aux conditions d'admission de ces programmes dans le but d'optimiser les demandes et le processus d'admission. Cet ajout permettra aussi de s'assurer que les personnes candidates admises pourront respecter les exigences de l'enseignement coopératif de l'Association canadienne de l'enseignement coopératif (ACDEC)- Québec et d'Enseignement coopératif et apprentissage en milieu de travail (ECAMT) Canada, et recevront une préparation adéquate aux stages.

À la suite de discussions entre le Décanat des études et le Bureau du registraire concernant l'admission des personnes candidates aux nouveaux programmes de baccalauréat avec régime coopératif, le Décanat des études a soumis aux modules concernés une suggestion quant à la note à ajouter aux conditions d'admission. Ensuite, chaque conseil de module – module des relations industrielles, module des sciences administratives et module de l'informatique – a adopté de manière individuelle la note qu'il souhaite ajouter. C'est pourquoi trois projets de résolution sont soumis : 1) concernant le projet d'ajout d'une note concernant l'admission au baccalauréat en relations industrielles et en ressources humaines (régime coopératif) (6566), 2) concernant le projet d'ajout d'une note concernant l'admission au baccalauréat en administration (régime coopératif) (6567, 656J) et 3) concernant le projet d'ajout d'une note concernant l'admission au baccalauréat en informatique (régime coopératif) (6568).

Le projet a reçu un avis favorable de la commission des études le 21 janvier 2021.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 433-CA-6675 concernant le projet d'ajout d'une note concernant l'admission aux programmes de baccalauréat en relations industrielles et en ressources humaines (régime coopératif) (6566), baccalauréat en administration (régime coopératif) (6567, 656J) et baccalauréat en informatique (régime coopératif) (6568); laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 433-CA-6676 concernant le projet d'ajout d'une note concernant l'admission aux programmes de baccalauréat en relations industrielles et en ressources humaines (régime coopératif) (6566), baccalauréat en administration (régime coopératif) (6567, 656J) et baccalauréat en informatique (régime coopératif) (6568); laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 433-CA-6677 concernant le projet d'ajout d'une note concernant l'admission aux programmes de baccalauréat en relations industrielles et en ressources humaines (régime coopératif) (6566), baccalauréat en administration (régime coopératif) (6567, 656J) et baccalauréat en informatique (régime coopératif) (6568); laquelle est jointe en appendice.

8.5 Mise à jour des listes de regroupements des programmes par unité

Chaque année, les listes de regroupements sont mises à jour et présentées à la commission des études et au conseil d'administration.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 433-CA-6678 concernant la mise à jour des listes de regroupements des programmes par unité; laquelle est jointe en appendice.

8.6 Notation « succès » et « échec » pour l'année 2020-2021

L'assemblée générale des étudiants de l'UQO, à l'instar de la plupart des associations étudiantes des universités du Québec, a fait une demande auprès de la direction de l'UQO pour permettre aux étudiants et étudiantes de convertir leur note littérale en « S » pour succès ou « E » pour échec.

Madame Najat Kamal et monsieur Sylvain Arbour quittent la séance (19 h 30).

Le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim indique qu'il faut ajouter aux exclusions, dans la résolution, les cours offerts hors établissement.

Suite à la présentation, des membres interviennent pour formuler des commentaires et pour obtenir des précisions sur certains aspects du dossier présenté, et plus particulièrement en ce qui concerne l'annonce faite à la communauté étudiante avant la tenue du conseil d'administration ainsi que l'exclusion des cycles supérieurs. La rectrice et le vice-recteur reconnaissent que le communiqué a été envoyé précocement, mais que cela avait pour intention de rassurer les étudiantes et étudiants et de réduire le stress. Ils soulignent par ailleurs les nombreuses modalités propres aux cycles supérieurs (essais dirigés, mémoires, DESS, etc.), l'importance de cumuler une moyenne cumulative suffisante pour postuler à diverses bourses et de préserver la qualité des diplômes, et soulignent les mécanismes déjà en place pour soutenir les étudiantes et étudiants (congé autorisé par exemple).

Proposition d'amendement 1

Un membre propose d'ajouter l'exclusion suivante à la résolution, soit « l'étudiant ou l'étudiante ayant obtenu un échec pour un travail dans sa session à la suite d'une décision du comité de discipline se voit exclu ou exclue de pouvoir demander un "S" ». La proposition dûment faite n'étant pas appuyée, elle est rejetée.

Proposition amendement 2

Sur proposition dûment faite et appuyée, la proposition d'amendement suivante est faite en séance, soit « de permettre aux personnes étudiantes des cycles supérieurs de se prévaloir de la notation “S” ou “E” pour un cours de trois (3) crédits à condition qu'elles ne se soient pas déjà prévaluées du “S” ou “E” pour un maximum de 9 crédits ». Le vote étant demandé, la demande d'amendement 2 est rejetée à la majorité (Pour : 3 – Contre : 5 – Abstentions : 4).

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 433-CA-6679 concernant la notation « succès » et « échec » pour l'année 2020-2021; laquelle est jointe en appendice.

8.7 Modification de la date d'abandon sans mention d'échec et sans remboursement pour le trimestre d'hiver 2021

L'assemblée générale des étudiants de l'UQO, à l'instar de la plupart des associations étudiantes des universités du Québec, a fait une demande auprès de la direction de l'UQO pour modifier la date limite d'abandon sans mention d'échec et sans remboursement au trimestre d'hiver 2021.

Un membre propose en séance les modifications suivantes :

- De préciser que l'autorisation de l'abandon sans échec et sans remboursement pourrait être le 23 avril 2021 « ou à la date du dernier cours »;
- De retirer les cours à horaire intensif.

La rectrice met de l'avant que le nombre très important d'activités ne permettrait pas de vérifier les dates de tous les derniers cours.

Proposition d'amendement

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir la proposition d'amendement suivante faite en séance, soit « de retirer les cycles supérieurs » de la résolution.

L'on convient d'ajouter le « *Règlement des études de cycles supérieurs* » au point 2 de la résolution.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 433-CA-6680 concernant la modification de la date d'abandon sans mention d'échec et sans remboursement pour le trimestre d'hiver 2021; laquelle est jointe en appendice.

Messieurs Patrick Duguay et André Larocque quittent la séance (19 h 51).

9. Nominations

9.1 Nomination de membres au comité d'éthique de la recherche

Conformément à l'article 6 de la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains*, la responsabilité de nommer les membres du comité institué en vertu de cette politique, soit le comité d'éthique de la recherche (CER), incombe au conseil d'administration.

Le CER est composé d'un minimum de onze (11) membres et d'un maximum de dix-huit (18) membres, nommés par le conseil d'administration de l'Université, selon la répartition suivante :

- Entre six (6) et dix (10) personnes connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche relevant de la compétence du CÉR, dont au moins 80 % sont des professeurs de l'Université ;
- Une personne versée en éthique;
- Une personne possédant une expertise juridique;

- Entre deux (2) et quatre (4) personnes provenant de la collectivité desservie par l'Université, mais n'étant pas affiliée à cette dernière;
- D'un (1) à deux (2) étudiants inscrits à un programme de maîtrise avec mémoire ou de doctorat à l'Université.

Le mandat des membres est d'une durée de trois (3) ans, renouvelable, à l'exception des membres étudiants dont le mandat est d'une (1) année.

Le secrétaire général a procédé à un appel de candidatures auprès des professeurs, entre le 20 août et le 18 septembre 2020 pour les postes réservés à des personnes connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche relevant de la compétence du comité.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 433-CA-6681 concernant la nomination de membres au comité d'éthique de la recherche (**Audrey-Anne Dumais Michaud, Nabil Messabia**); laquelle est jointe en appendice.

9.2 Nomination de membres au comité exécutif

Conformément à l'article 95 et suivants du *Règlement général*, le comité exécutif se compose du président du conseil, de la rectrice et d'un personnel de direction supérieure membre du conseil, lesquels en sont membres d'office, et de quatre (4) membres du conseil, soit deux (2) membres externes et deux (2) membres internes. Outre la rectrice, le personnel de direction supérieure et le président du conseil qui sont membres d'office, le mandat des membres est de deux (2) ans, renouvelable.

Il s'agit de procéder à la nomination de deux (2) membres :

- Un membre externe en remplacement de madame Diane Godmaire;
- Un membre externe en remplacement de monsieur Michel Merleau.

Le conseil est donc invité à procéder à la nomination de deux (2) membres pour siéger au comité exécutif pour un mandat de deux (2) ans.

La rectrice informe les membres en séance que monsieur Sylvain Arbour a démontré de l'intérêt pour siéger au comité exécutif.

Le président indique quant à lui qu'il vérifiera auprès des membres éligibles ceux et celles qui auraient de l'intérêt pour assurer la vice-présidence du conseil.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 433-CA-6682 concernant la nomination d'un membre au comité exécutif (**Sylvain Arbour**); laquelle est jointe en appendice.

9.3 Nomination d'une personne chargée de cours à la commission des études

Sous l'autorité du conseil d'administration, la commission des études est l'instance statutaire responsable de l'enseignement et de la recherche. Elle exerce ses pouvoirs conformément aux dispositions pertinentes des règlements de l'Université du Québec et du *Règlement général* de l'UQO, et c'est au conseil d'administration de l'Université qu'il revient de procéder à la désignation de ses membres.

Le mandat de madame Frédérique Wion, chargée de cours, a pris fin le 9 décembre 2020.

L'ensemble des personnes chargées de cours de l'Université a été convoqué, conjointement, par le secrétaire général et la présidence du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQO, à une assemblée générale pour la désignation d'une (1) personne chargée de cours appelée à pourvoir le poste du membre dont le mandat a pris fin.

L'assemblée générale des chargées et chargés de cours, à sa rencontre du 25 janvier 2021, a désigné la chargée de cours suivante pour siéger à la commission des études, soit madame Frédérique Wion, chargée de cours aux départements de relations industrielles ainsi que de psychoéducation et psychologie.

Les mandats des membres de la commission des études sont d'une durée de deux (2) ans et sont renouvelables.

Le conseil d'administration est donc invité à procéder à cette nomination.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 433-CA-6683 concernant la nomination d'une personne chargée de cours à la commission des études (**Frédérique Wion**); laquelle est jointe en appendice.

10. Période d'information et questions

La rectrice rappelle la tenue d'une réunion extraordinaire du conseil, le vendredi 12 février 2021 à 12 h.

11. Prochaine réunion

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 22 mars 2021 à 16 h 30.

12. Clôture de la séance

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 19 h 58.

Original signé par :

Patrick Duguay, président d'assemblée
Me Sophie Ouellet, secrétaire générale des instances